

ÉVOLUTION DES SALAIRES DE BASE PAR BRANCHES PROFESSIONNELLES EN 2009

En 2009, le salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole a augmenté de +1,9 % en glissement annuel, après +3,0 % en 2008. La moindre progression des salaires en 2009 concerne la quasi-totalité des branches professionnelles, regroupées ici selon la grille des conventions regroupées pour l'information statistique (CRIS).

Les évolutions de salaires par branche professionnelle révèlent des dynamiques diverses, avec des disparités toutefois moins marquées qu'en 2008. Ainsi, au niveau le plus agrégé de la CRIS, la hausse du SMB s'étend en 2009 de +1,6 % (services de l'automobile et des matériels roulants ; verre et matériaux de construction) à +2,3 % (nettoyage, maintenance, récupération et sécurité). En 2008, selon ce même regroupement, la hausse du SMB s'étendait de +2,0 % à +3,5 %.

En 2009, le salaire mensuel de base (SMB) (1) de l'ensemble des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole a augmenté de 1,9 % en glissement annuel [1], après 3,0 % en 2008.

En 2009, les salaires progressent moins vite pour la quasi-totalité des branches professionnelles

Avec la crise économique et le repli de l'inflation (2), la moindre progression du SMB en 2009 concerne la quasi-totalité des branches professionnelles regroupées (tableau 1) et des catégories socioprofessionnelles (tableaux 2 à 5). Ainsi, sur les 65 postes regroupés que compte le 2^e niveau de la nomenclature statistique des branches professionnelles (CRIS2, encadré 1), seules celles des combustibles (D2) et du nettoyage et de la manutention (U1) présentent des hausses des salaires plus fortes en 2009 qu'en 2008.

En 2009, comme les autres années, la hausse des salaires a été plus marquée au premier trimestre : +0,8 %, contre respectivement +0,4 %, +0,5 % et

(1) Le salaire mensuel de base est défini comme le salaire hors primes (sauf primes liées à la RTT), hors avantages en nature. C'est un salaire brut, avant toute déduction de cotisations obligatoires.

(2) La hausse de l'indice des prix à la consommation s'est limitée à +0,1 % en moyenne en 2009, après +2,8 % en 2008, en raison pour une large part, du repli du prix des produits pétroliers à partir de l'automne 2008. En glissement annuel, la hausse des prix à la consommation s'est établie à +0,9 % en 2009, après +1,0 % en 2008.

+ 0,2 % pour les trimestres qui ont suivi. Ceci résulte notamment des négociations salariales de branches qui ont pu avoir lieu à la fin de l'année 2008 ou au début 2009.

La faible revalorisation nominale du Smic au 1^{er} juillet 2009 (+1,3 %) et, de façon corrélée, la moindre proportion de salariés concernés par cette revalorisation par rapport à 2008 [2], a entraîné un relèvement plus limité des salaires (+0,5 %) au 3^e trimestre 2009 que celui des années où la revalorisation du Smic avait été plus élevée (2).

Des disparités d'évolution du SMB par branche moins marquées qu'en 2008

Au niveau le plus agrégé de la CRIS, les évolutions des salaires par branche professionnelle présentent des disparités moins marquées en 2009 qu'en 2008 [3] : les hausses s'étendent en 2009 de +1,6 % à +2,3 %, soit une amplitude d'évolution deux fois moins élevée qu'en 2008 où elles allaient de +2,0 % à +3,5 %.

En 2009, la progression du SMB est la plus élevée dans les branches professionnelles regroupées nettoyage, manutention, récupération et sécurité (+2,3 %), bâtiment et travaux publics, immobilier et activités tertiaires liées au bâtiment, chimie et pharmacie et plastiques, caoutchouc et combustibles (+2,2 % pour chacune d'elles). À l'inverse, la hausse du SMB ne dépasse pas 1,6 % dans les branches professionnelles regroupées services de l'automobile et des matériels roulants et verre et matériaux de construction (tableau 1).

Dans la branche professionnelle regroupée **nettoyage, manutention, récupération et sécurité**, le relatif dynamisme des salaires (+2,3 %) est notamment lié à l'application en 2009 de deux accords salariaux dans la convention collective des entreprises de propreté, cette dernière regroupant environ 300 000 salariés, soit 60 % des effectifs de la branche regroupée. L'application en 2009 d'un accord salarial prévoyant deux relèvements (en février puis en juillet) a pu fortement impacter les salaires dans cette branche caractérisée par une très forte proportion d'ouvriers (90 %) et par un *turn-over* important. Ainsi, on observe pour l'ensemble de la branche regroupée deux sauts successifs de salaires aux 1^{er} trimestre et 3^e trimestre 2009 (respectivement +0,9 % et +0,9 %, contre respectivement +0,8 % et +0,5 % pour l'ensemble des branches), encore plus marqués pour le regroupement CRIS2 Nettoyage et manutention (+1,2 % et +1,1 %).

Dans la branche professionnelle regroupée **bâtiment et travaux publics**, la hausse des salaires en 2009 a été plus élevée chez les cadres (qui ne représentent toutefois que 10 % des sala-

riés de cette branche) : +2,7 % en glissement annuel pour le SMB, contre +2,1 % à +2,3 % pour les autres catégories socioprofessionnelles. Néanmoins, pour les ouvriers (environ les deux tiers des salariés de la branche), la hausse du SMB a été supérieure à la moyenne de celle de l'ensemble des branches pour cette catégorie socio-professionnelle (+2,2 %, contre +1,9 %), ce qui est à rapprocher de la signature des accords sur les minima de branches au niveau infranational dès fin 2008, et prenant effet en 2009 (3).

Dans la branche professionnelle regroupée **immobilier et activités tertiaires liées au bâtiment**, la hausse du SMB (+2,2 %) a été portée par celle des ouvriers (+3,1 %), alors que celle des cadres a été en revanche plutôt limitée (+1,6 %).

Dans la **chimie et pharmacie**, les salaires augmentent pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles, le dynamisme étant plutôt marqué dans l'industrie pharmaceutique, où un accord de branche a été conclu le 30 janvier 2009, relevant les minima sociaux en moyenne de 2,1 % au 1^{er} février 2009. Enfin, la hausse dans le **plastique, caoutchouc et combustibles** a été portée par le dynamisme des salaires dans les combustibles, notamment au 1^{er} trimestre 2009. Ceci est sans doute à rapprocher des accords salariaux signés fin 2008, par exemple le relèvement de 3 % du point mensuel de base au 1^{er} janvier 2009 dans la convention collective de l'industrie du pétrole.

Dans la branche professionnelle regroupée des **services de l'automobile et des matériels roulants**, le ralentissement marqué cette année (+1,6 %) est à rapprocher de la mauvaise conjoncture dans le commerce et la réparation d'automobiles (forte diminution des effectifs salariés en 2009). Notamment, pour les ouvriers (qui représentent la moitié des effectifs de la branche regroupée), la hausse du SMB dans ce regroupement n'a été que de +1,7 % en 2009, après +2,9 % en 2008.

Dans le **verre et matériaux de construction**, la hausse du SMB a été divisée par deux entre 2008 et 2009 (+1,6 %, contre +3,1 %). La revalorisation des minima des branches de ce regroupement a été nettement plus faible en 2009 qu'en 2008.

Parmi les regroupements de branches professionnelles employant le plus grand nombre de salariés, le ralentissement du SMB est très marqué dans la branche professionnelle regroupée des **transports** (+1,7 % en 2009, contre + 3,4 % en 2008).

(2) Par exemple, en 2006 et 2007, les revalorisations du Smic ont été respectivement de +3,0 % et +2,1 % et les hausses du SMB au 3^e trimestre respectivement de +0,8 % et +0,7 %.

(3) Dans les branches professionnelles du bâtiment et des travaux publics, les barèmes de salaires minimaux des ouvriers sont fixés après négociation à l'échelon local, départemental ou régional.

Tableau 1 • Evolutions du salaire mensuel de base (SMB) en 2008 et 2009 par branches professionnelles regroupées

En pourcentage

CRIS1-CRIS2	Conventions regroupées pour l'information statistique (CRIS)	Glissements annuels		Glissements trimestriels en 2009			
		2008	2009	T 1	T 2	T 3	T 4
A	MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE	3,2	1,8	0,8	0,5	0,3	0,2
A1	Métallurgie	3,2	1,9	0,8	0,5	0,3	0,2
A2	Sidérurgie	ns	ns	ns	ns	ns	ns
B	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	3,5	2,2	1,2	0,5	0,3	0,3
B1	Bâtiment	3,4	2,2	1,0	0,5	0,4	0,3
B2	Travaux publics	3,7	2,3	1,6	0,4	0,2	0,1
C	CHIMIE ET PHARMACIE	3,2	2,2	1,3	0,4	0,3	0,2
C1	Chimie	3,1	2,0	1,1	0,4	0,3	0,2
C2	Pharmacie	3,2	2,4	1,5	0,5	0,2	0,2
D	PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES	3,2	2,2	1,1	0,5	0,4	0,2
D1	Plastiques et caoutchouc	3,2	1,9	0,7	0,5	0,5	0,1
D2	Combustibles	3,1	3,5	2,7	0,5	0,1	0,2
E	VERRE ET MATÉRIEAUX DE CONSTRUCTION	3,1	1,6	0,9	0,3	0,3	0,2
E1	Verre	2,7	1,2	0,4	0,3	0,3	0,1
E2	Matériaux de construction	3,2	1,8	1,1	0,3	0,2	0,2
F	BOIS ET DÉRIVÉS	2,9	1,7	0,6	0,5	0,5	0,2
F1	Bois	2,9	1,8	0,6	0,3	0,7	0,2
F2	Ameublement	2,9	1,7	0,5	0,7	0,3	0,2
F3	Papiers, cartons et dérivés	2,9	1,7	0,6	0,3	0,4	0,3
F4	Jeux et jouets	ns	ns	ns	ns	ns	ns
G	HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE	2,8	1,8	0,6	0,3	0,7	0,2
G1	Textile et habillement	2,8	1,8	0,5	0,3	0,7	0,2
G2	Cuirs et chaussures	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H	CULTURE ET COMMUNICATION	2,6	1,7	0,6	0,3	0,6	0,2
H1	Imprimerie et branches associées	2,2	1,0	0,3	0,3	0,2	0,1
H2	Presse	2,9	0,8	0,4	0,2	0,1	0,1
H3	Édition et librairie	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H4	Audiovisuel	2,7	1,5	0,4	0,1	0,4	0,5
H5	Spectacles vivants	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H6	Télécommunications	nd	nd	nd	nd	nd	nd
H7	Publicité et connexes	2,7	1,3	0,3	0,2	0,6	0,2
I	AGRO-ALIMENTAIRE	3,0	2,1	0,7	0,5	0,5	0,3
I1	Produits du sol	ns	ns	ns	ns	ns	ns
I2	Vian­des, charcuterie, volailles et poissons	2,7	2,1	0,6	0,7	0,6	0,2
I3	Boulan­gerie, pâtis­serie, confiserie	ns	ns	ns	ns	ns	ns
I4	Boissons	ns	ns	ns	ns	ns	ns
I5	Autre agro-alimentaire	3,2	1,9	0,7	0,5	0,5	0,2
J	COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT	2,8	2,0	1,0	0,4	0,4	0,2
J1	Commerce de gros	2,8	2,0	0,9	0,4	0,4	0,2
J2	Import-export	ns	ns	ns	ns	ns	ns
K	COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE	3,5	2,0	1,0	0,6	0,4	0,1
K0	Commerce principalement alimentaire	3,5	2,0	1,0	0,6	0,4	0,1
L	COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE	3,1	1,7	0,5	0,5	0,4	0,3
L1	Commerce de détail non alimentaire spécialisé	2,9	1,9	0,8	0,5	0,3	0,3
L2	Commerce de détail principalement non alimentaire non spécialisé	3,2	1,4	0,2	0,5	0,4	0,2
M	SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS	2,9	1,6	0,8	0,3	0,4	0,2
M1	Services de l'automobile	2,9	1,5	0,8	0,3	0,3	0,2
M2	Commerce et services des tracteurs et matériels roulants divers	3,3	2,0	1,1	0,3	0,4	0,2
N	HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME	3,2	2,1	0,6	0,6	0,6	0,3
N1	Hôtellerie, restauration, débits de boissons	3,0	2,2	0,6	0,6	0,7	0,3
N2	Tourisme	3,3	1,8	0,8	0,4	0,5	0,1
N3	Restauration de collectivités	ns	ns	ns	ns	ns	ns
O	TRANSPORTS (HORS STATUTS)	3,4	1,7	0,7	0,4	0,4	0,2
O1	Transports routiers et urbains	3,4	1,7	0,7	0,4	0,5	0,2
O2	Autres branches des transports	3,1	1,9	1,1	0,2	0,2	0,3
P	SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	2,0	1,8	0,6	0,4	0,4	0,4
P1	Secteur sanitaire et social soumis à agrément	1,7	1,6	0,5	0,2	0,3	0,6
P2	Secteur sanitaire et social non soumis à agrément	2,2	1,8	0,7	0,5	0,4	0,3
Q	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES	2,8	2,1	1,3	0,3	0,4	0,1
Q1	Banques et établissements financiers, hors statuts	2,7	1,8	1,0	0,3	0,4	0,1
Q2	Assurances et branches associées	3,0	2,5	1,6	0,4	0,3	0,2
R	IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT	3,4	2,2	1,1	0,4	0,4	0,2
R1	Activités immobilières	3,4	2,2	1,1	0,4	0,4	0,2
R2	Architecture et expertise de la construction	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S	BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES	2,9	1,7	0,8	0,3	0,4	0,2
S1	Bureaux d'études et sociétés de conseil	2,9	1,7	0,8	0,3	0,3	0,3
S2	Prestations de services aux entreprises	2,5	1,5	0,7	0,3	0,5	0,1
T	PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES	3,3	2,1	0,9	0,3	0,4	0,4
T1	Professions juridiques	ns	ns	ns	ns	ns	ns
T2	Audit et expertise comptable	3,1	2,3	1,0	0,3	0,4	0,6
U	NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ	2,6	2,3	0,9	0,4	0,9	0,1
U1	Nettoyage et manutention	2,5	2,9	1,2	0,4	1,1	0,1
U2	Récupération	ns	ns	ns	ns	ns	ns
U3	Prévention - sécurité	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V	BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES	3,1	1,9	0,6	0,4	0,6	0,3
V1	Eau, aérialque et thermique	3,0	2,2	0,8	0,8	0,3	0,2
V2	Bijouterie horlogerie	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V3	Enseignement privé et formation	3,3	2,1	0,4	0,3	0,9	0,5
V4	Travail temporaire (permanents)	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V5	Services divers	ns	ns	ns	ns	ns	ns
W,X,Y	AUTRES (1)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	Ensemble	3,0	1,9	0,8	0,4	0,5	0,2

Source : DARES, enquête trimestrielle Acemo.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel hors agriculture, État et collectivités locales, associations de type loi 1901 de l'action sociale, intérimaires, particuliers employeurs et activités extra-territoriales, France métropolitaine.

(1) - Entreprises du champ de l'enquête trimestrielle ACEMO mais dont la branche professionnelle regroupée (CRIS) n'est pas comprise entre A et V. Il s'agit par exemple d'entreprises ayant une convention collective agricole, une convention collective de la fonction publique, une convention d'entreprise exclusive (VRP, agences de mannequins, etc.) ou encore d'entreprises sans convention collective.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.

ns : non significatif ; nd : non diffusable ou hors champ

Tableau 2 • Évolutions du salaire mensuel de base (SMB) des ouvriers en 2008 et 2009 par branches professionnelles regroupées

En pourcentage

CRIS1	Conventions regroupées pour l'information statistique (CRIS)	Glissements annuels		Glissements trimestriels en 2009			
		2008	2009	T 1	T 2	T 3	T 4
A	MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE	3,4	1,6	0,7	0,4	0,3	0,2
B	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	3,3	2,2	1,0	0,6	0,4	0,2
C	CHIMIE ET PHARMACIE	3,2	2,2	1,3	0,4	0,3	0,2
D	PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES	3,2	2,2	0,9	0,6	0,5	0,2
E	VERRE ET MATÉRIaux DE CONSTRUCTION	3,2	1,5	0,7	0,4	0,3	0,2
F	BOIS ET DÉRIVÉS	2,8	1,7	0,5	0,4	0,6	0,2
G	HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE	3,1	1,7	0,5	0,3	0,6	0,2
H	CULTURE ET COMMUNICATION	2,5	1,5	0,5	0,3	0,5	0,2
I	AGRO-ALIMENTAIRE	3,1	2,1	0,6	0,6	0,6	0,3
J	COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT	3,1	2,1	1,1	0,4	0,4	0,3
K	COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE	3,4	1,8	0,7	0,7	0,3	0,1
L	COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE	3,1	1,2	0,3	0,3	0,4	0,2
M	SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS	2,9	1,7	0,9	0,3	0,4	0,2
N	HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME	2,8	2,1	0,5	0,5	0,6	0,5
O	TRANSPORTS (HORS STATUTS)	3,6	1,7	0,7	0,4	0,5	0,2
P	SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES	ns	ns	ns	ns	ns	ns
R	IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT	2,9	3,1	1,9	0,1	0,9	0,1
S	BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES	ns	ns	ns	ns	ns	ns
T	PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES	ns	ns	ns	ns	ns	ns
U	NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ	2,4	2,8	1,1	0,4	1,1	0,1
V	BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES	3,2	2,2	0,8	0,6	0,5	0,3
W, X, Y	AUTRES (1)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	Ensemble	3,1	1,9	0,8	0,4	0,5	0,2

Source : DARES, enquête trimestrielle Acemo.

Champ : France métropolitaine ; entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel hors agriculture, État et collectivités locales, associations de type loi 1901 de l'action sociale, intérimaires, particuliers employeurs et activités extra-territoriales.

(1) Voir tableau 1.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.
ns : non significatif ; nd : non diffusable ou hors champ.

Tableau 3 • Évolutions du salaire mensuel de base (SMB) des employés en 2008 et 2009 par branches professionnelles regroupées

En pourcentage

CRIS1	Conventions regroupées pour l'information statistique (CRIS)	Glissements annuels		Glissements trimestriels en 2009			
		2008	2009	T 1	T 2	T 3	T 4
A	MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE	3,1	1,5	0,8	0,4	0,2	0,2
B	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	3,8	2,1	1,5	0,4	0,1	0,1
C	CHIMIE ET PHARMACIE	3,2	1,6	0,8	0,3	0,4	0,1
D	PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES	ns	ns	ns	ns	ns	ns
E	VERRE ET MATÉRIaux DE CONSTRUCTION	ns	ns	ns	ns	ns	ns
F	BOIS ET DÉRIVÉS	3,2	2,0	0,7	0,7	0,4	0,3
G	HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE	2,8	1,7	0,5	0,2	0,8	0,2
H	CULTURE ET COMMUNICATION	2,9	1,8	0,5	0,3	0,7	0,2
I	AGRO-ALIMENTAIRE	3,0	2,0	0,6	0,4	0,6	0,4
J	COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT	2,7	2,1	0,9	0,5	0,5	0,3
K	COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE	3,7	2,0	0,9	0,6	0,5	0,1
L	COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE	3,2	1,9	0,6	0,6	0,4	0,4
M	SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS	3,3	1,5	0,7	0,3	0,3	0,2
N	HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME	3,4	2,1	0,6	0,6	0,7	0,3
O	TRANSPORTS (HORS STATUTS)	3,1	1,9	0,8	0,4	0,5	0,2
P	SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	2,1	1,8	0,6	0,4	0,4	0,3
Q	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES	3,3	2,1	1,3	0,3	0,3	0,2
R	IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT	3,7	2,1	1,0	0,5	0,4	0,2
S	BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES	3,0	1,8	0,8	0,3	0,5	0,2
T	PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES	3,4	2,5	1,0	0,3	0,5	0,6
U	NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ	2,9	0,9	0,3	0,2	0,3	0,2
V	BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES	3,0	1,8	0,6	0,2	0,8	0,2
W, X, Y	AUTRES (1)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	Ensemble	3,1	1,8	0,7	0,4	0,5	0,2

Source : DARES, enquête trimestrielle Acemo.

Champ : France métropolitaine ; entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel hors agriculture, État et collectivités locales, associations de type loi 1901 de l'action sociale, intérimaires, particuliers employeurs et activités extra-territoriales.

(1) Voir tableau 1.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.
ns : non significatif ; nd : non diffusable ou hors champ.

Tableau 4 • Évolutions du salaire mensuel de base (SMB) des professions intermédiaires en 2008 et 2009 par branches professionnelles regroupées

En pourcentage

CRIS1	Conventions regroupées pour l'information statistique (CRIS)	Glissements annuels		Glissements trimestriels en 2009			
		2008	2009	T 1	T 2	T 3	T 4
A	MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE	3,2	1,8	0,8	0,5	0,3	0,2
B	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	3,6	2,3	1,6	0,2	0,1	0,4
C	CHIMIE ET PHARMACIE	3,1	2,3	1,3	0,5	0,2	0,2
D	PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES	3,5	2,5	1,5	0,4	0,3	0,2
E	VERRE ET MATÉRIaux DE CONSTRUCTION	2,6	2,0	1,3	0,2	0,1	0,3
F	BOIS ET DÉRIVÉS	3,0	1,5	0,5	0,4	0,3	0,2
G	HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE	2,4	2,3	0,6	0,4	1,1	0,2
H	CULTURE ET COMMUNICATION	2,8	2,0	0,7	0,4	0,7	0,2
I	AGRO-ALIMENTAIRE	2,9	2,2	0,9	0,5	0,4	0,4
J	COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT	2,9	1,8	0,8	0,4	0,4	0,2
K	COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE	3,2	2,3	1,5	0,5	0,2	0,1
L	COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE	2,9	1,6	0,7	0,4	0,3	0,2
M	SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS	2,9	1,5	0,8	0,2	0,4	0,1
N	HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME	3,0	2,3	0,9	0,7	0,5	0,2
O	TRANSPORTS (HORS STATUTS)	3,0	1,7	0,9	0,4	0,3	0,2
P	SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	1,8	1,7	0,5	0,3	0,4	0,4
Q	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES	2,6	2,1	1,2	0,3	0,4	0,1
R	IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT	3,5	2,2	1,1	0,6	0,3	0,3
S	BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES	2,8	2,1	1,2	0,3	0,3	0,2
T	PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES	3,4	1,9	0,8	0,3	0,5	0,4
U	NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V	BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES	3,6	1,9	0,6	0,5	0,5	0,4
W, X, Y	AUTRES (1)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	Ensemble	3,0	1,9	0,8	0,4	0,4	0,2

Source : DARES, enquête trimestrielle Acemo.

Champ : France métropolitaine ; entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel hors agriculture, État et collectivités locales, associations de type loi 1901 de l'action sociale, intérimaires, particuliers employeurs et activités extra-territoriales.

(1) Voir tableau 1.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.
ns : non significatif ; nd : non diffusable ou hors champ.

Tableau 5 • Évolutions du salaire mensuel de base (SMB) des cadres en 2008 et 2009 par branches professionnelles regroupées

En pourcentage

CRIS1	Conventions regroupées pour l'information statistique (CRIS)	Glissements annuels		Glissements trimestriels en 2009			
		2008	2009	T 1	T 2	T 3	T 4
A	MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE	3,0	2,4	0,9	0,8	0,5	0,2
B	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	4,4	2,7	1,5	0,3	0,2	0,6
C	CHIMIE ET PHARMACIE	3,1	2,3	1,4	0,5	0,2	0,2
D	PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES	3,0	2,2	1,4	0,4	0,3	0,1
E	VERRE ET MATÉRIaux DE CONSTRUCTION	ns	ns	ns	ns	ns	ns
F	BOIS ET DÉRIVÉS	ns	ns	ns	ns	ns	ns
G	HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE	2,3	1,9	1,1	0,3	0,3	0,1
H	CULTURE ET COMMUNICATION	2,3	1,5	0,6	0,3	0,5	0,1
I	AGRO-ALIMENTAIRE	2,7	2,0	1,0	0,4	0,3	0,2
J	COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT	2,3	1,8	1,1	0,4	0,2	0,1
K	COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE	2,4	2,1	1,6	0,3	0,1	0,1
L	COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE	2,4	1,3	0,4	0,5	0,3	0,1
M	SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS	ns	ns	ns	ns	ns	ns
N	HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME	ns	ns	ns	ns	ns	ns
O	TRANSPORTS (HORS STATUTS)	2,5	1,6	0,9	0,4	0,2	0,1
P	SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	1,8	1,7	0,8	0,3	0,2	0,3
Q	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES	2,7	2,1	1,4	0,3	0,3	0,1
R	IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT	2,7	1,6	0,9	0,3	0,2	0,1
S	BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES	2,9	1,5	0,7	0,3	0,3	0,3
T	PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES	3,0	1,6	0,7	0,2	0,2	0,4
U	NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V	BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES	1,9	2,1	0,6	0,7	0,5	0,2
W, X, Y	AUTRES (1)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	Ensemble	2,8	1,9	0,9	0,4	0,4	0,2

Source : DARES, enquête trimestrielle Acemo.

Champ : France métropolitaine ; entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel hors agriculture, État et collectivités locales, associations de type loi 1901 de l'action sociale, intérimaires, particuliers employeurs et activités extra-territoriales.

(1) Voir tableau 1.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.
ns : non significatif ; nd : non diffusable ou hors champ.

Tableau 6 • Évolutions du salaire horaire de base (SHBO) en 2008 et 2009
par branches professionnelles regroupées

En pourcentage

CRIS1-CRIS2	Conventions regroupées pour l'information statistique (CRIS)	Glissements annuels		Glissements trimestriels en 2009			
		2008	2009	T 1	T 2	T 3	T 4
A	MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE	3,4	1,6	0,7	0,4	0,3	0,2
A1	Métallurgie	3,4	1,6	0,7	0,4	0,3	0,2
A2	Sidérurgie	ns	ns	ns	ns	ns	ns
B	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	3,3	2,3	1,1	0,6	0,4	0,2
B1	Bâtiment	3,2	2,3	0,9	0,6	0,5	0,3
B2	Travaux publics	3,7	2,3	1,4	0,5	0,2	0,1
C	CHIMIE ET PHARMACIE	3,2	2,2	1,3	0,4	0,3	0,2
C1	Chimie	3,3	2,0	1,1	0,4	0,3	0,2
C2	Pharmacie	3,2	2,6	1,7	0,5	0,3	0,1
D	PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES	3,2	2,3	0,9	0,6	0,5	0,2
D1	Plastiques et caoutchouc	3,2	2,1	0,7	0,6	0,6	0,2
D2	Combustibles	ns	ns	ns	ns	ns	ns
E	VERRE ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	3,2	1,6	0,7	0,4	0,3	0,2
E1	Verre	ns	ns	ns	ns	ns	ns
E2	Matériaux de construction	3,4	1,8	0,9	0,4	0,3	0,2
F	BOIS ET DÉRIVÉS	2,9	1,7	0,6	0,4	0,6	0,2
F1	Bois	3,1	2,0	0,5	0,3	0,9	0,2
F2	Ameublement	2,7	1,5	0,5	0,5	0,4	0,1
F3	Papiers, cartons et dérivés	2,8	1,7	0,7	0,4	0,4	0,2
F4	Jeux et jouets	ns	ns	ns	ns	ns	ns
G	HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE	3,2	1,8	0,6	0,4	0,6	0,2
G1	Textile et habillement	3,2	1,7	0,5	0,3	0,6	0,2
G2	Cuir et chaussures	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H	CULTURE ET COMMUNICATION	2,5	1,5	0,5	0,3	0,5	0,2
H1	Imprimerie et branches associées	2,2	1,0	0,3	0,4	0,2	0,1
H2	Presse	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H3	Édition et librairie	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H4	Audiovisuel	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H5	Spectacles vivants	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H6	Télécommunications	nd	nd	nd	nd	nd	nd
H7	Publicité et connexes	ns	ns	ns	ns	ns	ns
I	AGRO-ALIMENTAIRE	3,1	2,1	0,6	0,6	0,6	0,3
I1	Produits du sol	ns	ns	ns	ns	ns	ns
I2	Vianades, charcuterie, volailles et poissons	2,8	2,2	0,5	0,7	0,6	0,2
I3	Boulangerie, pâtisserie, confiserie	ns	ns	ns	ns	ns	ns
I4	Boissons	ns	ns	ns	ns	ns	ns
I5	Autre agro-alimentaire	3,3	1,9	0,7	0,4	0,6	0,1
J	COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT	3,1	2,2	1,1	0,4	0,4	0,3
J1	Commerce de gros	3,1	2,1	1,0	0,4	0,4	0,3
J2	Import-export	ns	ns	ns	ns	ns	ns
K	COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE	3,4	1,8	0,7	0,7	0,3	0,1
K0	Commerce principalement alimentaire	3,4	1,8	0,7	0,7	0,3	0,1
L	COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE	3,1	1,2	0,3	0,3	0,4	0,2
L1	Commerce de détail non alimentaire spécialisé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
L2	Commerce de détail principalement non alimentaire non spécialisé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
M	SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS	2,9	1,9	0,9	0,3	0,4	0,3
M1	Services de l'automobile	2,8	1,8	0,9	0,3	0,3	0,3
M2	Commerce et services des tracteurs et matériels roulants divers	ns	ns	ns	ns	ns	ns
N	HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME	2,8	2,1	0,5	0,5	0,7	0,5
N1	Hôtellerie, restauration, débits de boissons	2,8	2,2	0,4	0,5	0,7	0,5
N2	Tourisme	ns	ns	ns	ns	ns	ns
N3	Restauration de collectivités	ns	ns	ns	ns	ns	ns
O	TRANSPORTS (HORS STATUTS)	3,6	1,8	0,7	0,4	0,5	0,2
O1	Transports routiers et urbains	3,6	1,8	0,7	0,4	0,5	0,2
O2	Autres branches des transports	ns	ns	ns	ns	ns	ns
P	SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	ns	ns	ns	ns	ns	ns
P1	Secteur sanitaire et social soumis à agrément	ns	ns	ns	ns	ns	ns
P2	Secteur sanitaire et social non soumis à agrément	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q1	Banques et établissements financiers, hors statuts	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q2	Assurances et branches associées	ns	ns	ns	ns	ns	ns
R	IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT	2,9	3,1	1,9	0,1	0,9	0,1
R1	Activités immobilières	2,9	3,0	1,8	0,1	0,9	0,1
R2	Architecture et expertise de la construction	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S	BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S1	Bureaux d'études et sociétés de conseil	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S2	Prestations de services aux entreprises	ns	ns	ns	ns	ns	ns
T	PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES	ns	ns	ns	ns	ns	ns
T1	Professions juridiques	ns	ns	ns	ns	ns	ns
T2	Audit et expertise comptable	ns	ns	ns	ns	ns	ns
U	NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ	2,4	2,9	1,1	0,4	1,1	0,1
U1	Nettoyage et manutention	2,4	2,9	1,2	0,4	1,2	0,1
U2	Récupération	ns	ns	ns	ns	ns	ns
U3	Prévention - sécurité	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V	BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES	3,2	2,1	0,7	0,6	0,5	0,3
V1	Eau, aéraulique et thermique	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V2	Bijouterie horlogerie	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V3	Enseignement privé et formation	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V4	Travail temporaire (permanents)	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V5	Services divers	ns	ns	ns	ns	ns	ns
W,X,Y	AUTRES (1)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	Ensemble	3,1	1,9	0,8	0,4	0,5	0,2

Source : DARES, enquête trimestrielle Acemo.

Champ : France métropolitaine ; entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel hors agriculture, État et collectivités locales, associations de type loi 1901 de l'action sociale, intérimaires, particuliers employeurs et activités extra-territoriales.

(1) Voir tableau 1.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.

ns : non significatif ; nd : non diffusable ou hors champ.

LES CONVENTIONS REGROUPÉES POUR L'INFORMATION STATISTIQUE

Conçue pour permettre le traitement de données statistiques, la grille d'analyse des conventions regroupées pour l'information statistique (CRIS) est un ensemble de regroupements de branches professionnelles à trois niveaux. Le niveau 3, le plus détaillé, comporte cent trente-sept postes, le niveau 2 en compte soixante-quatre et le niveau 1, le plus agrégé, comprend vingt-cinq postes.

Les critères du regroupement

Chaque convention collective a un champ d'application défini par les organisations professionnelles selon des critères très variables d'une branche à l'autre. Les branches sont regroupées en se fondant sur quatre critères, classés ci-après par ordre d'importance décroissante :

La tutelle

Les conventions gérées par le ministère chargé de l'agriculture sont isolées de celles gérées par le ministère chargé du travail. Le Crédit Agricole et la Mutualité Sociale Agricole font ainsi partie des branches agricoles et non des banques et des assurances. De même, le secteur sanitaire et social soumis à agrément est regroupé dans un poste autonome de niveau 2 de la CRIS.

La proximité de négociation

Certaines branches ont une pratique qui les conduit à négocier en commun certains accords. Ce critère l'emporte en principe sur celui de la proximité d'activité. Le cas le plus emblématique est celui des industries agroalimentaires dont une partie a négocié en commun un accord de classification en 1991 ; la branche des exploitations frigorifiques, signataire de cet accord, a donc été intégrée à l'agroalimentaire et non pas regroupée avec les entreprises d'installation de matériel aéraulique, frigorifique et thermique.

La filière

La CRIS respecte autant que possible la frontière des filières. Ainsi, le commerce de détail de chaussures est associé à l'industrie de la chaussure et non pas au commerce de détail non alimentaire. Il n'est cependant pas toujours possible de reconstituer des filières ; si certaines conventions comme celle des industries chimiques ont une logique de regroupement verticale et associent commerce et industrie d'une même filière, d'autres ont une logique « horizontale » comme celle des commerces de gros qui regroupe le négoce de plusieurs filières, alimentaires et non alimentaires.

La proximité d'activité

Elle n'intervient qu'en quatrième lieu des critères de classification afin de rassembler les branches dont le champ d'application est voisin. La restauration de collectivités figurera par exemple dans le même poste de niveau 1 de la CRIS que la restauration de tourisme parce qu'aucun autre regroupement n'apparaît plus justifié.

Les intitulés des postes CRIS sont, autant que possible, très proches du titre de la convention collective concernée quand un poste ne comprend qu'une seule convention. À l'inverse, plus le nombre de conventions contenu par un poste est important, plus son intitulé devient générique.

Prise en compte de l'état de la négociation collective au 31 décembre 2009

La liste des conventions collectives retenue pour agrégation est celle à jour au 31 décembre 2009. Elle inclut toutes les conventions réputées comme étant en vigueur, y compris celles qui ont été dénoncées mais qui sont toujours appliquées à titre transitoire. Elle ne tient pas compte du caractère étendu ou non des textes.

La couverture du champ conventionnel par les sources statistiques

La grille d'analyse CRIS a été appliquée aux résultats des enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) de la Dares en opérant des regroupements à partir de l'identifiant de la convention collective (IDCC) disponible dans ces sources (encadré).

La CRIS est à l'heure actuelle la seule grille existante pour l'analyse statistique des branches professionnelles. Elle peut être utilisée pour tous travaux d'étude, à partir d'enquêtes ou de données administratives, sous réserve que la source d'information comporte un élément identifiant la convention collective dont relèvent les salariés concernés. La lettre "S" du sigle CRIS ne doit jamais être oubliée : outil à finalité exclusivement statistique, la CRIS n'a aucune valeur juridique.

Pour en savoir plus

[1] Dubreu N. (2010), « Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre au quatrième trimestre 2009 - Résultats définitifs », Premières informations n° 13, Dares.

[2] Jauneau Y. (2009), « Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic en 2009 », Premières informations n° 49.1, Dares.

[3] Berry J.-B., Combault P. (2009), « Évolution des salaires de base par branches professionnelles en 2008 », Premières informations n° 25.1, Dares.

IDENTIFICATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES DE BRANCHE, IDCC

Pour identifier les conventions collectives gérées par le ministère chargé du travail, la Direction générale du travail (DGT) a créé le code « Identifiant de la Convention Collective » (IDCC). Ce numéro à quatre chiffres est un numéro d'ordre attribué en fonction de la date à laquelle le texte est introduit dans la base de données des conventions collectives. Dans la majeure partie des cas, cette date est fonction de la date de signature. Lorsqu'un texte est dénoncé et remplacé par un autre, l'ancien code IDCC disparaît de la liste des identifiants actifs et un nouveau le remplace. Le code IDCC peut ainsi concerner des accords ou des conventions, en vigueur ou abrogés.

Le ministère chargé de l'agriculture utilisant une numérotation spécifique pour les textes qu'il gère, la Dares a attribué un code IDCC à chaque convention agricole en vigueur.

En outre, un certain nombre de codes IDCC identifient les conventions d'entreprises les plus importantes et chacun des principaux statuts.

La liste des codes IDCC est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/idcc>

MÉTHODOLOGIE : LE CALCUL DES ÉVOLUTIONS DE SALAIRE PAR BRANCHES PROFESSIONNELLES

L'enquête trimestrielle Acemo est conduite par la Dares auprès de 34 000 établissements de 10 salariés ou plus. Elle fournit l'évolution des salaires de base, utile au suivi de la conjoncture salariale et à l'indexation du Smic. Elle sert à mesurer l'évolution de la durée collective hebdomadaire du travail et ses fluctuations de court terme. Elle est aussi la principale source utilisée pour le calcul des premières estimations trimestrielles d'emploi (estimations « flash »).

Le calcul des évolutions salariales

Le salaire mensuel de base est défini comme le salaire brut hors primes (sauf les primes liées à la RTT), hors avantages en nature. Il correspond très souvent à la première ligne d'un bulletin de salaire.

Au sein de chaque entreprise, plusieurs niveaux de la grille salariale sont suivis trimestre après trimestre. Au sein de chacune des quatre catégories socioprofessionnelles (ouvriers, employés, professions intermédiaires et cadres), il est demandé aux entreprises de classer les salariés dans trois niveaux de qualification. Pour chacun de ces niveaux, l'entreprise déclare l'horaire mensuel et le salaire.

Les évolutions trimestrielles de salaire sont calculées selon le principe des estimateurs par le ratio. Les évolutions sont tout d'abord calculées au sein de chaque entreprise, par catégorie de salariés et pour l'ensemble des salariés. Elles sont ensuite agrégées à un premier niveau fin, en prenant en compte le poids de l'établissement dans la strate de tirage, puis agrégées aux niveaux supérieurs des nomenclatures.

Les champs conventionnels publiés

Sont publiés les champs conventionnels pour lesquels les données disponibles permettent de fournir des évolutions trimestrielles et annuelles des salaires de base représentatives de l'ensemble des entreprises qui y appartiennent.

Ne sont pas publiés :

- les champs conventionnels mal couverts, voire pas du tout, par l'enquête Acemo trimestrielle. Il s'agit ici des CRIS regroupées W (branches agricoles), X (fonction publique, entreprises appliquant un statut particulier : anciennes entreprises nationalisées, etc.) ou Y (hors conventions de branches ou statuts).
- les champs conventionnels couverts par l'enquête trimestrielle Acemo en termes de secteurs d'activité, mais pour lesquels la part des très petites entreprises (de 1 à 9 salariés) est supérieure à 50 %.
- les champs conventionnels pour lesquels la fiabilité des statistiques n'est pas assurée avec un seuil minimal de précision. Afin de calculer les intervalles de confiance des estimateurs des effectifs et des masses salariales brutes, des données externes ont été utilisées (issues des déclarations annuelles de données sociales et du répertoire Sirene) ;
- les champs conventionnels comptant moins de 40 000 salariés ou contraints par le secret statistique.

Avec ces critères, les postes de la CRIS1 peuvent tous *a priori* être publiés. La précision est satisfaisante pour chacun de ces postes et la part des entreprises de 10 salariés ou plus y est suffisante pour que les évolutions fournies dans les tableaux puissent être considérées comme représentatives de l'ensemble des entreprises sur le champ conventionnel correspondant.